



MAIRIE DE PREY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 1^{er} MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 1^{er} mars à dix-huit-heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Nathalie MARIADASS,

Messieurs : François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI, Romain DUCHENE, Paulo DA SILVA, Jean Louis RAT, Dominique DAVARD.

Etaient absents excusés : Mr Stéphane BRUNEAUX qui donne pouvoir à Mr Damien VOLTOLINI,
Mr Alex BOUTELET qui donne pouvoir à Mr Paulo DA SILVA.

Etait absente : Mme Cristelle COGET

Secrétaire de séance : Mr Dominique DAVARD.

Ouverture de la séance à 18h 30

Une rectification est demandée concernant le compte rendu de la séance du vendredi 19 février 2021 où deux personnes n'ont pas été citées comme faisant partie de la commission des finances :

Il s'agit de Mme Sylvie Dubois et de Mme Corine FERTEY qui font partie de cette commission. Font également partie de ce groupe : Mme Nathalie DULIZE et Mrs François GRAND, Dominique DAVARD, Mr Olivier KERBART est désigné responsable de la commission.

1. Elections des membres de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres doit se réunir pour tout marché de fournitures s'élevant à plus de 214 000 € HT ou à plus de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux.

Après divers échanges et consultations des textes en vigueur, le conseil a jugé inutile de procéder à la constitution d'une telle commission, vu le niveau des sommes en référence incompatibles avec le budget de notre commune.

Vote unanime de l'ensemble des présents au conseil : 13 voix pour la non-constitution à ce jour de cette commission et report à une date ultérieure en cas de nécessité.

2.Participation aux frais pour l'exercice d'un psychologue scolaire dans notre circonscription de l'Education Nationale.

Un psychologue scolaire doit intervenir dans les écoles élémentaires de la circonscription et il nous est demandé de participer aux frais engendrés par cette fonction.

Les interventions du psychologue concernent plusieurs communes, ce qui constitue un total de 1759 enfants scolarisés dont 103 à Prey. Cette participation s'applique à un investissement, pour cette année, en matériel bureautique et en matériel pédagogique, à savoir :

1. Achat de matériel bureautique pour 880 € après déduction de la subvention, ce qui revient à 0.50 € par élève ; pour Prey : 51.50 €
2. Achat de matériel pédagogique pour 2691 € soit 1.53 € par élève, donc 157.59 € pour Prey

Le fonctionnement du service s'élève à 721 €, soit 0.41 € par élève pour l'année, donc 42.23 € pour Prey.

La somme totale pour cette année, de 251.32 € est votée à l'unanimité du conseil.

3.Achat d'extincteurs pour remplacer les appareils manquants ou périmés.

Dans l'ensemble des bâtiments ou services de la commune, 31 extincteurs sont disposés dans les endroits à risques d'incendie déterminés par la réglementation.

5 appareils doivent être remplacés pour un coût total de 505.66 €. Cette somme est inscrite au budget en vue de cette acquisition.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour ce projet d'achat et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention par fonds de concours et à signer tous les actes s'y afférant.

4.Questions diverses.

1. Il est évoqué la possibilité de diffuser, dès que possible, à l'ensemble de la population, les photos des conseillers, par le site internet et par un moyen plus traditionnel.
2. On propose aussi de faire connaître tous les artisans et commerçants du village : la commission finances se chargera de ce dossier.
3. **Vaccination COVID** : les habitants de plus de 75 ans ont été informés qu'un bus équipé pour la vaccination sera proposé par l'EPN, pour une présence sur la commune. Les personnes concernées n'auront pas besoin de se déplacer hors du village. La date d'intervention, prévue vers fin mars, sera précisée dès que les inscriptions seront validées par les services de l'EPN qui se chargeront de contacter individuellement les personnes inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.